

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUILLET 2016

1- Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein des Commissions

<u>COMMISSIONS</u>	<u>TITULAIRES DONT MAIRE PRESIDENT</u>	<u>SUPPLEANTS</u>
<u>Urbanisme/Vie économique</u>	-Jean-Charles CABON -Sébastien BOUGET -Geneviève DENIS	<u>Il n'y a pas de nomination de suppléants Tous les autres membres du Conseil Municipal seront en copie des différentes convocations et pourront se joindre à la Commission de leur choix</u>
<u>Finances/Personnel/Administration</u>	-Jean-Charles CABON -Jérémy LAINE -Geneviève DENIS -Catherine PILOT -Sandrine LE PAPE	
<u>Travaux/Voirie/Bâtiments/Réseau</u>	-André NEDELEC - Sébastien BOUGET - Jean-Charles CABON -Stéphane BOUGET -Jean-Yves JONCOUR	
<u>Aménagement paysager / Environnement/Cimetière / Mouillages</u>	-Stéphane BOUGET -Alain TIRILLY -Nathalie KERVARREC -Frédéric PERROT	
<u>Culture/Patrimoine/Communication</u>	-Alain TIRILLY -Stéphane BOUGET -Yvonne PENIL -Nathalie KERVARREC -Frédéric PERROT	
<u>Ecoles/Action sociale/Associations</u>	-Jérémy LAINE -Alain TIRILLY -Yvonne PENIL -Nathalie KERVARREC -Maryannick TERRY -Catherine PILOT	

2- Désignation des délégués au sein des divers syndicats et associations

<u>Syndicat ou association</u>	<u>TITULAIRES</u>	<u>SUPPLEANTS</u>
Syndicat de voirie	- Maire -André NEDELEC -Sébastien BOUGET	-Jean-Yves JONCOUR -Stéphane BOUGET -Jean-Charles CABON
Siel : Syndicat intercommunal des eaux de Lanmeur	-Maire -André NEDELEC -Sébastien BOUGET	-Jean-Yves JONCOUR -Stéphane BOUGET -Jean-Charles CABON
Sdef : Syndicat départemental d'énergie et d'équipement du Finistère	-Jean-Charles CABON -André NEDELEC	-Sébastien BOUGET -Jean-Yves JONCOUR
Simif syndicat intercommunal d'informatique du Finistère	-Frédéric PERROT	-Alain TIRILLY
Vigipol (syndicat mixte)	-Pierre LE GOFF	-Stéphane BOUGET
Ulamir	-Jérémy LAINE	-Maryannick TERRY
Cnas	-Nathalie KERVARREC	

3- Liste des conseillers communautaires

<i>Commission</i>	<i>Conseiller communautaire</i>
<i>Développement économique</i>	<i>Geneviève DENIS</i>
<i>Culture</i>	<i>Alain TIRILLY</i>
<i>Finances</i>	<i>Pierre LE GOFF</i>
<i>Enseignement supérieur</i>	<i>Yvonne PENIL</i>
<i>Environnement</i>	<i>Frédéric PERROT</i>
<i>Cohésion sociale</i>	<i>Nathalie KERVARREC</i>
<i>Aménagement de l'espace</i>	<i>Pierre LE GOFF</i>

4- **détermination du nombre de membres et désignation des membres élus au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale(CCAS)**

Le nombre retenu sera : 9

le CCAS sera composé de son Président, le Maire

4 membres élus :

- Jean-Charles CABON
- Jérémy LAINE
- Nathalie KERVARREC
- Catherine PIOLOT

4 membres nommés ultérieurement par arrêté

5- **Commission Communale des Impôts directs**

Le Conseil Municipal a proposé la liste suivante ou 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants seront choisis

Titulaires : Jean BEVOUT - Jean LAUDREN - Odile MARREC - Alain PRIGENT - Joël ABRASSART – Tony LAINE – Jean-Charles CABON – Nathalie KERVARREC – André NEDELEC – Alain TIRILLY – Jérémy LAINE – Frédéric PERROT.

Suppléants : Marie-Françoise LE NEN - Georges LE FAILLER – Robert JAOUEN – Michel DAVID – Philippe BOURVEN – Eric TANGUY - Maryannick TERRY – Jean-Yves JONCOUR – Yvonne PENIL – Sandrine LE PAPE – Geneviève DENIS – Sébastien BOUGET

6- **Référent sécurité routière**

Madame Nathalie KERVARREC est le référent sécurité routière

7- **Correspondant défense**

Monsieur Jean-Charles CABON est le Correspondant défense

7- **Indemnités du Maire et des Adjointes**

Tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée délibérante

Annexé à la délibération

IB 1015 IM 821 SOIT 3 801.46 JUIN 2016

FONCTION	NOM ET PRENOM	MONTANT MENSUEL BRUT	POURCENTAGE INDICE 1015
MAIRE	BOUGET Stéphane	1 178.45€	31%

IB 1015 IM 821 SOIT 3 824.27 JUILLET 2016

FONCTION	NOM ET PRENOM	MONTANT MENSUEL	POURCENTAGE INDICE
----------	---------------	-----------------	--------------------

		BRUT	1015
MAIRE	LE GOFF Pierre	1 185.52	31%
1 ^{ER} ADJOINT	NEDELEC André	315.50	8.25%
2EME ADJOINT	BOUGET Stéphane	315.50	8.25%
3EME ADJOINT	TIRILLY Alain	315.50	8.25%
4EME ADJOINT	LAINÉ Jérémy	315.50	8.25%

Soit une enveloppe globale 2 447€52

8- Délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- 1- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur ou égal à 90 000€ H.T. ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 2- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes
- 3- De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux
- 4- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière
- 5- D'accepter les dons et les legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges d'un montant maximum de 300€
- 6- De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme
- 7- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts
- 8- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal
- 9- D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal

10- Signature de la convention avec Bretagne Plongée

Monsieur Stéphane BOUGET, Adjoint en charge des corps-morts a expliqué le déroulé de la réunion qu'il a eue avec les plaisanciers le 22 juillet dernier.

Certains problèmes ont été relevés, d'une part d'un point de vue réglementaire où les acteurs n'avaient pas tous fournis certaines pièces obligatoires, mais une relance est en cours et la situation devrait se régulariser au plus vite. D'autre part, d'un point de vue technique, il a obtenu du prestataire certaines garanties et la possibilité d'embarquer un élu et un plaisancier lors de sa prochaine intervention afin de solutionner les dysfonctionnements en fonction de la difficulté propre au site de Beg ar Fry où les courants sont forts.

Le Conseil a ensuite autorisé le Maire à signer la convention pour 2 ans

11- Subventions 2016

La décision de la commission vie associative du 03 mai 2016 a été suivie

Associations	Montant
Association Moulin du Finistère Adhésion abonnement	70
Foyer socio-éducatif Par le biais du CCAS , voyage scolaire x 3	120
ADMR (aides diverses)	102
Amicale Laïque – Piscine 1 060 - Voile 840 (840€ Amicale, 672€ familles)	1 900
Son ar Mein (demande 400€)	200
GRS (2 enfants de GUIMAEC concernés)	80
Hôpital LANMEUR	100
Solidarités Paysans (agriculteurs guimaëcois concernés)	50
SNSM LOCQUIREC	102
SNSM PLOUGASNOU	102
Fondation du Patrimoine	50
RASED (1€ par enfant)	90
Total	2 966

12- Admission en non-valeur

Tous les recours ayant été épuisés, le conseil municipal a autorisé l'admission de la créance de 6^{e30} en non-valeur

13- **SDCI** : Avis favorable du Conseil Municipal sur le projet de périmètre de fusion du Syndicat Mixte pour la gestion des cours d'eau du Trégor et du Pays de Morlaix et du Syndicat Mixte des bassins du Haut Léon

14- **Avis favorable du Conseil Municipal sur la dissolution du Syndicat d'incendie et de secours de Lanmeur** : cette dissolution permettra que le bâtiment qui est actuellement mis à disposition puisse être à son tour cédé en pleine propriété

15- **Approbation de la modification des statuts de Morlaix Communauté** en prévision du transfert des compétences eau et assainissement au 01/01/2017

Toutes les délibérations ont été prises à l'unanimité

